

**République Française  
Département des Alpes- Maritimes  
Ville de TENDE  
Conseil d'administration du centre communal d'action sociale du 5 NOVEMBRE 2025**

**Extrait du  
registre des délibérations du Conseil d'Administration d'Action Sociale  
Session ordinaire du 10 Décembre 2025**

**L'an 2025 le dix décembre à 15 h 00, les membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Tende se sont réunis dans la salle du conseil municipal, sur convocation qui leur a été adressée le 4 décembre 2025, par le Président.**

**Étaient Présents :**

Jean-Charles QUERCIA – Evelyne SCANDOLA – Marie-Rose GUIDO — Roselyne PLANELLES – Lucie MOULIN — Patricia ALUNNO — Nadège LACLAU

**Absents excusés :**

Jean-Pierre VASSALLO – Marylène DALMASSO – Myriam PASTORELLI – Gilles MANCON

**Madame Lucie MOULIN a été désignée secrétaire de séance.**

**Délibération n° 2025\_17**

**Objet : LOCATION D'UN LOGEMENT**

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 123-5 et suivants relatifs aux missions des CCAS ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu la volonté du CCAS de soutenir la présence de professionnels de santé sur le territoire communal ;

Considérant la nécessité de favoriser l'installation de professionnels de santé afin de lutter contre la désertification médicale et garantir la continuité de l'accès aux soins pour la population ;

Considérant qu'un logement social appartenant à Côte d'Azur Habitat, situé 107 avenue du 16 Septembre 1947, est disponible à la location ;

Considérant que ce logement présente les caractéristiques adaptées pour être mis à disposition d'un pharmacien souhaitant s'installer durablement sur la commune ;

Considérant que la mise à disposition de ce logement constitue un levier important pour faciliter l'attractivité du territoire et soutenir l'installation d'un professionnel de santé indispensable au parcours de soin des administrés de la commune ;

Le conseil d'administration, l'exposé de Monsieur le Vice-Président entendu, et après en avoir délibéré, décide :

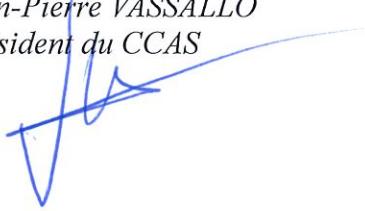
- D'autoriser la location par le CCAS auprès de Côte d'Azur Habitat du logement situé 107 avenue du 16 septembre 1947, selon les conditions financières prévues au contrat de bail, pour un loyer mensuel de 541,84 € hors charges.
- De mettre ce logement à disposition de Monsieur Barbier Stéphane, pharmacien, dans le cadre de son installation professionnelle sur la commune, et ce pour une durée de un an renouvelable, moyennant le remboursement des loyers et charges payés par le CCAS, conformément à une convention d'occupation précaire à établir entre le CCAS et l'intéressé.
- D'autoriser le Président du CCAS à signer le bail ainsi que toute convention, acte ou document relatif à la mise en œuvre de la présente décision.
- Les dépenses correspondantes seront inscrites au budget du CCAS en section de fonctionnement

*Ainsi fait et délibéré, à Tende, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.*

*Lucie MOULIN  
Secrétaire de Séance*



*Jean-Pierre VASSALLO  
Président du CCAS*



Date de publication sur le site internet :